



MINISTÈRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE

FEJ

FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

NOTE THÉMATIQUE

*PREMIERS ENSEIGNEMENTS
DES EXPÉRIMENTATIONS EN MATIÈRE*

DÉCROCHAGE UNIVERSITAIRE

Octobre 2013

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) a été créé en 2009 pour financer des actions innovantes en faveur des jeunes, mises en œuvre à une échelle limitée et évaluées rigoureusement. Dès son lancement, chaque expérimentation associe une structure porteuse d'un projet à un évaluateur indépendant. L'objectif est ainsi de connaître les effets des projets et d'orienter les politiques publiques vers les dispositifs les plus efficaces.

Les expérimentations sont sélectionnées dans le cadre d'appels à projets, avec l'objectif de répondre aux besoins prioritaires des jeunes. A ce jour, 14 appels à projets concernant 16 thématiques ont été publiés. 29 expérimentations d'envergure nationale sont par ailleurs soutenues et suivies¹. Au total, plus de 500 expérimentations, d'une durée moyenne d'environ deux ans, ont été initiées.

La présente note fournit une introduction aux résultats disponibles, en présentant les enjeux des projets et les principaux enseignements tirés des évaluations des expérimentations soutenues par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Elle s'appuie sur les rapports finaux des expérimentations qui ont été remis au FEJ par les porteurs et les évaluateurs des projets, et fournit des liens vers ces documents, en ligne sur le site du FEJ.

Cette synthèse ne prétend pas à l'exhaustivité, mais a pour objectif de permettre aux lecteurs de se repérer dans la gamme des actions menées ; elle les invite à prendre connaissance des rapports des porteurs et des évaluateurs afin d'en diffuser les enseignements, de les mettre en discussion et de favoriser leur appropriation collective.

CONSEIL D'UTILISATION

Certains textes (en bleu) sont cliquables et renvoient vers un lien Internet.

N'hésitez pas à les consulter.

1. Le FEJ a également repris les expérimentations concernant les jeunes lancées en 2008 par la Délégation interministérielle à l'innovation et l'expérimentation sociale et l'économie sociale (DIIESES).

RÉSUMÉ

Le FEJ a soutenu deux types d'expérimentation visant à lutter contre le décrochage universitaire :

- Certains projets ont visé à **favoriser la réussite universitaire et le maintien dans les filières d'études initiales**. Les projets ont utilisé différentes formes d'actions visant à renforcer les acquis scolaires des étudiants les plus fragiles, à améliorer la compatibilité entre travail étudiant et poursuite des études, à favoriser l'intégration des arrivants en résidence universitaire, et à permettre, par l'usage d'un outil informatique, une meilleure valorisation par les étudiants de leur parcours et de leurs compétences. D'une manière générale, les projets ont permis d'améliorer les conditions d'études mais les évaluations ne mettent pas en évidence d'effet significatif sur les résultats obtenus. Le « portefeuille d'expérience et de compétences » est en place ou en cours de mise en place dans 30 universités. L'optique des porteurs de projet est de poursuivre et d'adapter cet outil dans le cadre de la formation tout au long de la vie, en particulier avec la validation des acquis de l'expérience. Les actions visant l'intégration dans une résidence universitaire ont quant à elles été jugées probantes par les acteurs et sont en cours de mise en place à une plus large échelle au sein de CROUS comme celui de Paris.
- D'autres projets se sont concentrés sur **le repérage et l'accompagnement des étudiants qui décrochent de leur formation initiale**. Les expérimentations ont mobilisé, selon des mesures diverses : des actions de coordination des acteurs universitaires (enseignants, personnels du bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP)) pour faciliter le repérage des étudiants en difficulté, une structuration des services de l'Université (BAIP) pour prendre en charge les **étudiants décrocheurs**, la mise en place de partenariats (missions locales, tissu économique) pour diversifier les offres de réorientation et la construction de cursus permettant une phase de transition vers une orientation nouvelle. Une évaluation quantitative montre l'effet significatif sur l'insertion professionnelle d'un dispositif d'accompagnement renforcé couplé à une orientation vers des métiers en tension. Par contraste, les expérimentations ont rencontré des difficultés pour favoriser le maintien dans le cursus initial ou la réorientation au sein de l'enseignement supérieur. Les évaluations montrent les limites d'une approche du décrochage en termes de manque d'information dans le processus d'orientation. Ce résultat converge avec les évaluations menées sur les projets concernant l'orientation qui ont porté sur le lien entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Pour cette raison, l'enjeu principal réside dans les possibilités d'accès aux filières demandées.

INTRODUCTION

La part de bacheliers dans une classe d'âge est passée de 35 à 65% entre 1985 et 1995. Elle est stable depuis cette date². **En 2010, parmi les 65,5% de jeunes qui ont obtenu le baccalauréat**, 34% l'ont fait dans une série générale, 16,4% dans la voie technologique et 14,3% dans une filière professionnelle. 78% des nouveaux bacheliers s'inscrivent immédiatement dans l'enseignement supérieur et 53% des jeunes d'une génération accèdent ainsi à l'enseignement supérieur³.

80 % des jeunes qui s'inscrivent dans une formation du supérieur en sortent avec un diplôme mais ce résultat est très inégal selon les filières : 11% des bacheliers généraux entrés dans l'enseignement supérieur en sortent sans diplôme, contre 30% des bacheliers technologiques et 61% des bacheliers professionnels. Ainsi près de 75 000 jeunes par an sont concernés par le décrochage à l'Université (46 000) ou dans les filières courtes et sélectives (Sections de techniciens supérieurs (STS), Instituts universitaires de technologie (IUT), etc.) (28 000).

Le Comité interministériel de la jeunesse tenu le 21 février 2013 a fixé, dans le cadre de sa mesure n°6, un objectif de 50% de diplômés du supérieur dans chaque classe d'âge.

Plus précisément, la mesure vise à encourager la reprise d'études pour les bacheliers professionnels ou technologiques qui ont déjà eu une première expérience professionnelle, encourager le retour en formation et la formation tout au long de la vie, permettre à un plus grand nombre d'accéder à l'enseignement supérieur sans le baccalauréat, améliorer la lisibilité de l'offre de formation, et proposer à l'issue du premier semestre les places vacantes en STS et en IUT aux étudiants en échec en première année de licence.

Pour ce faire, [la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 23 juillet 2013](#) ambitionne notamment de rapprocher « les différents types de filières pour faciliter les échanges, fluidifier et diversifier les parcours »⁴. Un rapport parlementaire de 2011 avait de même mentionné parmi les pistes d'action pour lutter contre le décrochage universitaire l'orientation des bacheliers, l'accompagnement des étudiants les plus fragiles, la production de formations, la fluidité des parcours au sein du monde de l'enseignement supérieur⁵.

Ces axes d'action ont pour une large part été ceux des expérimentations soutenues par le FEJ. Certaines ont visé prioritairement à favoriser la réussite universitaire et le maintien dans la filière d'études. D'autres se sont concentrées sur le repérage et l'accompagnement des étudiants qui décrochent de leur formation initiale.

2. Stéphane Beaud et Bernard Convert, « « 30 % de boursiers » en grande école... et après ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2010/3 n° 183, pp. 4-13.

3. Ministère de l'Éducation nationale, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, *L'État de l'école*, n°22, édition 2012.

4. Loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 23 juillet 2013, exposé des motifs.

5. Christian Demuyck, *Réduire de moitié le décrochage universitaire*, juin 2011.

1. FAVORISER LA RÉUSSITE DANS LES ÉTUDES

1.1. CONSTATS INITIAUX ET ENJEUX DES EXPÉRIMENTATIONS

Les difficultés des étudiants les plus fragiles à leur entrée dans l'enseignement supérieur croisent plusieurs dimensions. Celles-ci ont trait à la fois au domaine purement scolaire et aux conditions de vie de l'étudiant, en particulier la nécessité de travailler (une étude montre ainsi que travailler plus de 16h hebdomadaires a un effet très significativement négatif sur la probabilité d'obtenir son diplôme⁶) et, plus largement, l'insertion dans une sociabilité étudiante au-delà des temps d'enseignement proprement dits⁷.

Pour cette raison, les projets ont utilisé différentes formes d'actions visant à renforcer les acquis scolaires des étudiants les plus fragiles, à améliorer la compatibilité entre travail étudiant et poursuite des études, à favoriser l'intégration des arrivants en résidence universitaire, et à permettre, par l'usage d'un outil informatique, une meilleure appropriation par les étudiants de leur parcours et de leurs compétences.

2. PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS

Un projet a mis en place des **actions de soutien scolaire** dans une matière considérée comme déterminante dans un cursus, sous la forme de cours de mathématiques pour des étudiants en sciences économiques, cette discipline étant considérée comme un obstacle majeur à la réussite des étudiants qui n'en maîtrisent pas les fondamentaux.

■ **Projet « Réussite en L1 et mathématiques », porté et évalué par l'Université de Poitiers, AP1 448.**

Le projet s'appuie sur un constat initial suggérant que l'échec en première année de licence d'économie est en grande partie lié au niveau insuffisant en mathématiques des étudiants. Une mauvaise maîtrise de l'outil mathématique peut pénaliser les étudiants dans un certain nombre de matières. Le projet consiste à proposer 12 heures de cours de soutien en mathématiques pour chaque étudiant au cours du premier semestre.

Pour améliorer les conditions d'études, une expérimentation a développé un dispositif de **tutorat** par des étudiants référents destiné à favoriser l'intégration en résidence universitaire des étudiants s'inscrivant pour la première fois dans une formation universitaire (« **Bien dans ma résidence, bien dans mes études** », CROUS Orléans Tours, Université de Poitiers, AP1 490). Une autre a mis en place un dispositif de **prospection d'emploi** visant à améliorer la qualité des emplois proposés aux étudiants en étendant les compétences du bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) dans le domaine de la recherche d'emplois salariés compatibles avec la poursuite d'études.

6. Magali Befly, Denis Fougère, Arnaud Maurel, « L'impact du travail salarié des étudiants sur la réussite et la poursuite des études universitaires », *Economie et Statistique*, vol. 422, 2009, pp 31-50.

7. Vanessa Pinto, « L'emploi étudiant et les inégalités sociales dans l'enseignement supérieur », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2010/3 n° 183, pp.58-71 ; Sandrine Garcia, « Déscolarisation universitaire et rationalités étudiantes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2010/3 n° 183, pp.48-57.

- **Projet « Améliorer la Qualité des Emplois Exercés par les Etudiants (AQ3E) » porté par l'Université du Maine et évalué par l'Université Paris-Est Marne la Vallée, AP1 336.**

L'expérimentation met en place une cellule de placement par l'Université, en partenariat avec le tissu local d'entreprises, les intermédiaires du marché du travail et les collectivités territoriales. La cellule recueille auprès des entreprises des offres d'emploi à temps partiel pouvant être occupés par des étudiants qui souhaitent travailler. Elle organise l'appariement entre ces offres et les étudiants en fonction de leurs contraintes. Ainsi une nouvelle mission est confiée à l'Université : recenser et collecter des offres d'emploi dont les conditions soient compatibles avec un cursus réussi. Une cellule spécifique, au sein du BAIP, réalise cette collecte et met les offres à disposition des étudiants par le biais d'une plateforme extranet.

Une expérimentation a développé un **portefeuille d'expérience et de compétences** à destination des étudiants.

- **Projet « Portefeuille d'expériences et de compétences étudiants (PEC étudiants) » porté par l'Université de Toulouse 3 et évalué par le CEREQ, AP1 68.**

Le Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC) est un outil de valorisation des parcours de formation et des parcours professionnels pour l'étudiant. C'est tout à la fois un outil numérique et une démarche dont l'acquisition débute par une formation et un accompagnement. Sa maîtrise vise *in fine* à permettre l'autonomie de l'utilisateur. L'objectif est triple : réorientation positive, prévention du décrochage et insertion professionnelle. L'expérimentation a porté sur 13 universités et s'adresse aux étudiants préparant une Licence (L1, L2 et L3). La mise en œuvre a été réalisée en deux vagues. La première, débutée sur l'année universitaire 2009-2010, a concerné les universités de Cergy-Pontoise, Grenoble 1, Montpellier 1, Paris 12, Poitiers, Toulouse 1, Toulouse 3. La seconde, sur l'année universitaire 2010-2011, a concerné les universités de Bordeaux (1 et 2), Lille 1, Pau, Toulon, Valenciennes.

3. PRINCIPAUX RÉSULTATS

■ Méthodes d'évaluation

Le projet d'amélioration des emplois exercés par les étudiants ([AQ3E](#)) fait l'objet d'une évaluation quantitative avec constitution aléatoire d'un groupe test et d'un groupe témoin. Une fois la cellule de placement opérationnelle, tous les étudiants ont été informés de son existence et de sa mission et ont pu se signaler auprès d'elle. Un tirage au sort a alors déterminé, parmi les étudiants qui se sont signalés comme intéressés, l'accès à la plateforme extranet, formant ainsi un groupe d'étudiants ayant accès aux offres spécifiquement collectées pour ce dispositif (groupe test) et un groupe continuant à bénéficier seulement des services « de droit commun » offerts par l'université (groupe témoin).

Les évaluations des expérimentations portant sur l'intégration en résidence universitaire, le portefeuille d'expériences et de compétences, et le soutien scolaire mobilisent des méthodes quantitatives pour comparer deux groupes test et témoin sans tirage au sort. Les autres évaluations ont principalement mobilisé des méthodes qualitatives, étayées par le suivi des données quantitatives des dispositifs expérimentés.

L'évaluation du programme de soutien en mathématiques ([« Réussite en L1 et mathématiques »](#)) montre que celui-ci **n'a pas changé la hiérarchie des notes selon le baccalauréat d'origine** et ne permet pas aux bacheliers des séries ES sans l'option mathématiques, professionnels et technologiques d'obtenir une moyenne suffisante.

L'évaluation de l'accompagnement en résidence universitaire ([« Bien dans ma résidence, bien dans mes études »](#), CROUS Orléans Tours, Université de Poitiers, AP1 490) montre que **ce dispositif facilite l'intégration des nouveaux arrivants**. Ils sont globalement plus satisfaits de vivre dans une résidence universitaire et sont prêts à retourner vivre dans la résidence l'année suivante. Le taux d'abandon des étudiants bénéficiaires du dispositif semble plus faible, mais les effectifs ne sont pas très importants. Un effet sur leurs résultats universitaires n'a quant à lui pas été clairement mis en évidence.

■ Impact des bourses sur la réussite à l'Université

Une étude menée en 2012 par les économistes [Gabrielle Fack et Julien Grenet](#) exploite l'**existence de seuils de revenus pour l'attribution des bourses** dans l'enseignement supérieur : le fait pour les étudiants de se trouver juste au-dessus ou au-dessous des seuils d'attribution des bourses (en l'occurrence sur le seuil le plus important, de l'échelon 0 à l'échelon 1) engendre un écart important de revenu, de l'ordre de 1500 euros. Ils peuvent ainsi, en comparant la trajectoire des étudiants d'un côté et de l'autre de cette discontinuité (dont la seule différence est d'avoir bénéficié de ces bourses) identifier l'impact sur leur trajectoire scolaire des bourses sur critères sociaux :

- en licence, la bourse a un **impact positif et significatif sur la probabilité de s'inscrire en L1** mais pas d'effet significatif sur la probabilité d'être inscrit en L2 au bout d'un an et en L3 deux ans plus tard.
- en master, **les effets persistent davantage** : le fait de bénéficier d'une bourse d'échelon 1 augmente non seulement la probabilité de s'inscrire en M1 (+4 pts) mais également la probabilité d'obtenir le diplôme de master au bout d'un an (+5 pts).

L'expérimentation portant sur le travail étudiant ([« Améliorer la Qualité des Emplois Exercés par les Étudiants \(AQ3E\) »](#)) a produit trois ensembles de résultats significatifs :

- Tout d'abord, **elle a effectivement accru les chances des étudiants d'accéder à un emploi salarié** (54% pour le groupe témoin contre 65% pour le groupe test) ;
- Les emplois occupés par les étudiants dans le cadre du dispositif consistent plus souvent dans des missions ponctuelles, contractualisées, exercées durant la semaine et en journée (plutôt que le soir et le weekend), avec des horaires compatibles et une conciliation plus aisée entre études et travail. **Ces emplois ont une rémunération horaire un peu plus élevée mais également une durée hebdomadaire plus courte**, si bien que les revenus qu'ils procurent sont dans l'ensemble plus faibles ;
- **On ne trouve pas ou peu d'effet sur la réussite des étudiants**. Cela signifie que l'effet négatif d'un accès plus fréquent à un travail salarié a été compensé par les changements dans la nature des emplois occupés par les étudiants. L'évaluateur conclut donc qu'il est **tout à fait possible d'améliorer la qualité des emplois exercés par les étudiants pour atténuer très sensiblement les effets négatifs d'un emploi salarié sur la réussite à l'Université**.

L'évaluation de l'expérimentation du portefeuille d'expériences et de compétences ([« Portefeuille d'expériences et de compétences étudiants \(PEC\) »](#)), menée par le CEREQ, indique que **le taux de poursuite d'études est plus élevé chez les étudiants ayant bénéficié du PEC (+ de 2 %, à partir d'un niveau de poursuite d'études de 93 %)**. Mais elle note que rien ne permet pour l'instant d'assimiler ce léger surcroît de poursuite d'études à un effet du PEC sur un éventuel décrochage des étudiants, et ce d'autant plus que les autres indicateurs de comportement (taux de redoublement, taux de changement d'orientation) ne sont pas significativement différents entre le groupe test et le groupe témoin.

4. PERSPECTIVES

Le portefeuille d'expérience et de compétences est en place ou en cours de mise en place dans 30 universités. L'optique des porteurs du projet est de continuer ce programme dans le cadre de la formation tout au long de la vie, en particulier avec la validation des acquis de l'expérience. Les actions visant **l'intégration dans une résidence universitaire** ont quant à elles **été jugées probantes par les acteurs et sont en cours de mise en place à une plus large échelle au sein de CROUS comme celui de Paris. L'évaluation du dispositif d'amélioration de la qualité des emplois étudiants** recommande une extension du dispositif en raison de ces résultats encourageants, mais l'Université porteuse du dispositif ne l'a pas pérennisé en raison de son coût.

Les études menées sur **l'impact des bourses** suggèrent qu'il s'agit d'un levier d'action important. Leurs résultats appuient les démarches initiées en ce sens : à la rentrée 2012-2013, les bourses sur critères sociaux ont vu leur barème revalorisé au niveau de l'inflation constatée au cours des douze mois précédents, soit une progression de 2,1 %. Ces résultats confortent l'orientation décidée dans le cadre du Comité interministériel de la jeunesse, qui prévoit la création d'une allocation d'études et de formation sous conditions de ressources, visant « *à réduire la proportion d'étudiants pénalisés par l'obligation de travailler concurremment à leur formation dans des conditions défavorables, de mieux prendre en compte les ressources réelles des étudiants et d'atténuer les effets de seuil* ».

2. REPÉRER ET ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTS DÉCROCHEURS

1. CONSTATS INITIAUX ET ENJEUX DES EXPÉRIMENTATIONS

Le phénomène de décrochage concerne principalement la licence et, tout particulièrement, les premiers temps passés à l'Université. **L'abandon des étudiants est souvent constaté de manière tardive**, lorsqu'ils échouent ou ne se présentent pas aux examens. Ce délai ne permet pas une approche réactive en direction des étudiants en difficulté dès le début de leur parcours dans l'enseignement supérieur et retarde les perspectives de réorientation positive.

Même si elles ont mobilisé des acteurs divers, internes ou externes à l'Université, les formes d'actions des expérimentations ont été assez proches : mettre en place des formes de repérage plus rapide des étudiants décrocheurs et constituer des équipes à même de leur fournir toute l'information et l'accompagnement nécessaires à une résolution positive de ces situations d'échec.

2. PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS

Les expérimentations ont mobilisé des formes d'action diverses, fréquemment associées selon différentes combinaisons au sein des différents projets :

- des actions de coordination des acteurs universitaires (enseignants, BAIP) pour faciliter le repérage des étudiants en difficulté (par exemple, AP1 488, [« Anticiper, Prévenir et Accompagner les étudiants décrocheurs »](#), Université d'Aix-Marseille III) ;
- une structuration des services de l'Université (BAIP) pour prendre en charge les étudiants décrocheurs (par exemple, [« Réduire le nombre d'étudiants décrocheurs »](#), Université de Metz, Faculté des Sciences Economiques – Université de Poitiers, AP1 462) ;
- la mise en place de partenariats (missions locales, tissu économique) pour diversifier les offres de réorientation à destination des étudiants décrocheurs (par exemple, [« De l'université à l'entreprise »](#), Entreprendre Ensemble/Mission locale d'agglomération dunkerquoise, E2i/CREDOC, AP1 299 ; [« Mobiliser les compétences des CCI pour l'orientation des étudiants »](#), Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie, EDUCONSULT, AP1 205) ;
- La construction de cursus permettant une phase de transition vers une orientation nouvelle (par exemple, [« Diplôme universitaire « rebond » »](#), Université de Poitiers, Les Ateliers du Développement, AP1 451).

■ **Projet « [Stop Décrochage](#) » mis en place et évalué par l'Université de Perpignan, AP1 138.**

Le dispositif organise deux formes de repérage :

- Toute demande de réorientation ou de désinscription de la filière auprès des enseignants et de la scolarité centrale doit être obligatoirement validée par la Direction de l'orientation, des stages et de l'insertion professionnelle (DOSIP) avec attestation. Cette procédure doit permettre le repérage précoce du nombre d'étudiants, au plus tard à la fin du premier semestre universitaire, pour offrir un deuxième semestre complet d'actions et solutions potentielles ;
- Des tests de niveau sont organisés lors de la première semaine de la rentrée universitaire : l'étudiant en position sensible repéré par les tuteurs et les enseignants référents est mis en relation avec la DOSIP.

Les principales solutions activées tout au long de l'expérimentation, en accord avec les demandes formulées par les « décrocheurs » et les besoins validés consistent en :

- Une aide individualisée ;
- Une aide collective ;
- Un relais vers les partenaires externes ;
- Des actions partenariales collaboratives ;
- La mise en relation avec des entreprises, par l'intermédiaire de stages en milieu professionnel.

■ **Projet « Rebond pour les étudiants décrocheurs de l'enseignement supérieur », porté par Association pour Faciliter l'Insertion des Jeunes Diplômés et évalué par le CREST, AP1 317.**

L'expérimentation vise à faciliter l'entrée dans la vie active d'étudiants décrocheurs. Elle a testé, auprès de 2300 jeunes, différentes combinaisons d'actions pour l'insertion des étudiants en échec. Après une phase commune de diagnostic et de validation du projet professionnel, ces programmes incluent trois composantes supplémentaires, dont une partie des jeunes seulement bénéficie, suite à un tirage au sort :

- un volet spécifiquement tourné vers les métiers en tension ;
- une phase de formalisation et de validation du projet professionnel à travers le parrainage par des professionnels en activité ;
- la signature d'un contrat d'engagement réciproque.

Des projets sélectionnés par le FEJ au sein de la thématique « orientation » ont également comporté **des dispositifs de remédiation** à un échec constaté dans les premiers temps passé à l'Université.

■ **Projet « Sécuriser le choix des études supérieures », porté et évalué par l'université de Cergy-Pontoise, AP1 108.**

Le dispositif propose, d'une part, à des étudiants d'entrer dans un contrat d'accompagnement individualisé, dans le cadre duquel les informations sur leur parcours d'études et leur insertion professionnelle seront communiquées à leur lycée d'origine. Les professeurs principaux se chargent du suivi de ces informations et de la communication auprès des lycéens : ceci a pour objectif de renforcer l'implication des professeurs du secondaire dans le processus d'orientation de leurs élèves, en faisant évoluer leurs pratiques afin de mieux prendre en compte les risques d'échec encourus par les élèves dans le supérieur. D'autre part, le « semestre nouveau départ » met en place des passerelles entre les différentes formations présentes sur le bassin géographique de l'université, notamment en orientant les étudiants en début d'année de licence vers des formations plus courtes. Ces semestres prennent la forme d'une période de cours et de remise à niveau, d'une aide renforcée à l'orientation et d'un stage obligatoire.

3. PRINCIPAUX RÉSULTATS

■ Méthodes d'évaluation

Les évaluations ont principalement mobilisé des méthodes qualitatives fondées sur des observations et entretiens, appuyées par l'exploitation des données quantitatives de suivi issues des systèmes d'information des porteurs de projet (principalement universitaires). Une évaluation d'impact quantitative ([« Rebond pour les étudiants décrocheurs de l'enseignement supérieur »](#)), projet porté par l'AFIJ et évalué par le CREST, API 317) a été menée. Elle repose sur une collecte de données quantitatives et sur la constitution par tirage au sort de plusieurs groupes : environ 4/5^{ème} des jeunes entrés dans l'expérimentation se sont vu proposer, suite à un tirage au sort, un programme d'accompagnement renforcé (1/5^{ème} forme le groupe témoin, qui continue à bénéficier du droit commun). Parmi les jeunes ayant accepté de bénéficier de l'expérimentation, huit groupes sont formés par tirage au sort, attribuant aucune, une ou plusieurs modalités d'action supplémentaires à cet accompagnement. La constitution de ces différents groupes permet de comparer l'effet de diverses modalités d'action.

L'évaluation d'impact du projet [« Rebond pour les étudiants décrocheurs de l'enseignement supérieur »](#)⁸, a permis de comparer les effets de différentes formes d'accompagnement. L'expérimentation vise à faciliter l'entrée dans la vie active d'étudiants décrocheurs, par le biais de la mise en œuvre d'un accompagnement renforcé (information, conseil, activation de l'effort de recherche et facilitation des démarches). Globalement, **l'accompagnement renforcé proposé à l'ensemble des bénéficiaires a eu un impact positif** sur le nombre d'entretiens d'embauche ainsi que sur le nombre et la qualité des emplois obtenus par les jeunes qui déclarent s'engager dans le dispositif pour trouver un emploi. Le protocole d'évaluation a toutefois permis de comparer une à une l'impact des différentes modalités d'accompagnement. Il apparaît que cet impact varie largement selon les modalités retenues. L'établissement d'un contrat entre jeunes et professionnels et l'orientation des jeunes vers les métiers en tension ont un impact significatif, qui est renforcé si ces deux actions sont menées de concert. En revanche, le parrainage a un impact nul sur l'accès à l'emploi mais un impact négatif sur le moral et le sentiment de bien-être des jeunes⁹.

Cette expérimentation montre qu'**il est possible d'obtenir des résultats significatifs en termes de réorientation vers des études brèves à visée d'insertion professionnelle.**

Le programme « semestre nouveau départ » du dispositif [« Sécuriser le choix des études supérieures »](#) repère dès la première année des étudiants en situation d'échec ou de mauvaise orientation flagrante, en leur proposant des solutions de réorientation sur des places vacantes de BTS ou DUT dès le mois d'octobre. D'après l'analyse qualitative de leurs parcours et de leurs discours, *« la plupart des étudiants ont réussi leur réorientation à la sortie de ces dispositifs et attribuent cela au dispositif lui-même qui leur a permis de prendre le temps de réfléchir sans pour autant s'éloigner de trop du système universitaire (80%). L'encadrement, le stage et les séances dédiées à l'orientation ont eux aussi été très favorablement soulignés dans les discours (74%) »*. Par ailleurs, l'effet du dispositif sur les

8. Ces résultats ont également été présentés dans la note de synthèse portant sur les premiers enseignements des expérimentations en matière d'insertion professionnelle.

9. Pierre Cahuc, Bruno Crépon, Florent Fremigacci, Philippe Zamora (CREST), *Rebond : programme d'accompagnement des étudiants décrocheurs de l'enseignement supérieur*, rapport final d'évaluation, API 317, juillet 2012.

parcours des étudiants semble homogène, « *indépendamment du profil initial des étudiants* », qu'ils déclarent s'être orientés en licence à l'Université « par défaut » ou par choix.

Par contraste, **de nombreuses expérimentations ont rencontré des difficultés pour favoriser le maintien dans le cursus initial ou la réorientation au sein de l'enseignement supérieur.**

L'évaluation du projet « [Réduire le nombre d'étudiants décrocheurs](#) », porté par l'université de Metz et évalué par l'université de Poitiers (AP1 462) montre que le dispositif, s'il a permis aux étudiants en difficulté de bénéficier d'une écoute personnalisée, n'a pas permis d'accroître leurs résultats aux examens. Des expérimentations ont rencontré des difficultés pour mobiliser les étudiants sur les dispositifs proposés, à l'image du projet « [De l'Université à l'entreprise](#) ». Le projet visait au repérage de jeunes décrocheurs de l'Université, non suivis par la Mission locale, afin de les orienter vers un accompagnement spécifique dispensé par la Mission locale. L'évaluation montre que la mobilisation des enseignants pour identifier les absents en cours d'année a été limitée, que les coordonnées téléphoniques et postales recueillies l'ont été en faible nombre et que la Mission locale accompagnait déjà des jeunes ayant décroché de leurs études supérieures depuis plusieurs mois, et n'ayant plus le statut d'étudiants. Par contraste, le projet « [Rebond pour les étudiants décrocheurs de l'enseignement supérieur](#) » reposait sur l'accompagnement d'étudiants ayant eu connaissance du dispositif par différents moyens de communication déployés par l'association. Une telle démarche semble plus prometteuse que celle consistant pour l'Université à tenter de reprendre contact avec l'ensemble des étudiants qui ont décroché.

Les évaluations montrent **les limites d'une approche du décrochage en termes de manque d'information dans le processus d'orientation.** Ce résultat converge avec les évaluations menées sur les projets concernant l'orientation qui ont travaillé sur le lien entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur : les lycéens ne se sentent pas perdus vis-à-vis de leur orientation post-bac : en première comme en terminale, plus de neuf sur dix estiment que s'ils s'en donnent la peine ils peuvent obtenir l'information voulue concernant leur orientation post-bac (« [L'orientation active dans l'académie d'Aix-Marseille](#) »). Les projets visant à rapprocher enseignement secondaire et universitaire **produisent une meilleure connaissance de l'Université mais ont peu d'effets sur les souhaits d'orientation.** Selon l'évaluation du projet « [Les packs découverte de l'Université](#) » porté par l'Université de Poitiers et évalué par le Laboratoire GRESCO (AP1 450) : 84% de lycéens sont satisfaits de la journée de découverte, mais elle n'a pas permis de lutter complètement contre certaines représentations courantes de l'Université, comme « *l'orientation par défaut, les problèmes d'encadrement et surtout la question des débouchés* ». Comme l'explique l'évaluation du projet « [Projets et Ateliers Sup' Sciences PASS](#) » porté par le Rectorat d'Aix-Marseille et évalué par le Laboratoire Méditerranéen de Sociologie (AP1 427), « *s'il y a changement cognitif et social, il est marginal quant à la réussite scolaire des élèves et quant à l'orientation vers des enseignements scientifiques* »¹⁰.

10. Il en va de même de l'évaluation du projet « Sup premières rencontres », Université de Grenoble 3, ENS-Lyon (AP1 197).

■ **Projet « Parcours d'insertion intégré pour les jeunes étudiants décrocheurs », porté par la Mission locale de Nanterre et l'Université Paris Ouest Nanterre et évalué par le Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique, API 215.**

Le projet proposait d'alterner des temps consacrés à une réflexion individuelle et collective sur l'orientation dans les études universitaires et l'insertion professionnelle, des temps consacrés aux stages en entreprise censés permettre de se projeter dans l'emploi et des temps consacrés à l'apprentissage de contenus généraux (anglais, informatique, fonctionnement des entreprises). L'évaluateur souligne qu'un tel dispositif n'a pas rencontré son public, en raison d'une erreur dans le diagnostic initial. D'après les résultats de l'enquête menée auprès des étudiants, avant de formuler leurs vœux sur l'application APB (admission post-bac), les lycéens mobilisent de nombreuses sources d'informations : « *Que ce soit avec des proches ou dans le cadre d'une sortie organisée par les enseignants du secondaire, ils se rendent dans les lieux mis à leur disposition pour se renseigner: Ils vont sur les sites internet et consultent la documentation mise à leur disposition. Ils en ont discuté entre lycéens, avec les frères et sœurs, les amis, parfois la famille... et souvent avec leurs enseignants* ». Il est donc possible « *d'invalider l'hypothèse selon laquelle les étudiants qui ne réalisent pas un parcours linéaire à l'Université seraient les victimes d'un déficit d'orientation préalable à leur inscription à la fac* ».

Une récente étude publiée dans *Agora-Jeunesse*¹¹ et fondée pour partie sur une enquête réalisée dans le cadre de l'évaluation d'une expérimentation soutenue par le FEJ distingue **trois trajectoires d'étudiants décrocheurs, qui échappent pour une large part à la définition du décrochage comme phénomène d'érosion de l'intérêt pour un cursus** :

- Un premier groupe se compose de jeunes qui ont eu l'opportunité de rejoindre une filière qui correspond mieux à leurs attentes immédiatement après leur inscription à l'Université ;
- Un deuxième type de trajectoire est celle de jeunes qui ont franchi les portes de l'institution universitaire et arrêtent quasiment immédiatement leur cursus. Si ces jeunes ont passé peu de temps sur les bancs de la faculté, on peut également souligner qu'ils ne se sont jamais investis dans le cursus. Ces jeunes n'ont à aucun moment été en situation de commencer à réaliser des apprentissages ;
- Un troisième groupe d'étudiants se compose de celles et ceux qui, bien que n'ayant aucune aspiration à étudier à l'Université et ne s'engageant pas dans un processus visant à valider un diplôme, adoptent des comportements tactiques. Il s'agit de jeunes qui ne renoncent pas à entrer dans les filières sélectives malgré un premier échec. Leur passage à l'Université est utilisé, non pour mener un cursus complet mais pour suivre les seuls cours utiles à la préparation des épreuves qu'ils souhaitent présenter de nouveau.

11. François Sarfati, « Peut-on décrocher de l'université ? Retour sur la construction d'un problème social », *Agora débats/jeunesses*, 2013/1, n° 63, pp. 7-21.

4. PERSPECTIVES

Comme le rappelle Bernard Convert, le constat de **l'échec d'une part des étudiants à l'Université ne doit pas conduire à l'idée que celle-ci est systématiquement évitée au profit des filières plus courtes** : « *les bons et très bons élèves continuent de préférer massivement l'Université, bien sûr en médecine, mais également en sciences, en lettres, en droit, en sciences économiques, à l'IUT et plus encore aux STS* »¹². Il n'en demeure pas moins que l'Université fait l'objet d'une orientation par défaut d'une partie des bacheliers professionnels et technologiques, qui se retrouvent ensuite fréquemment en difficulté dans des études qui rendent visibles une forme d'« échec différé »¹³ : **l'éviction des filières générales n'empêche pas l'accès à l'Université**, mais elle rend peu probable le fait d'y réussir et d'y obtenir un diplôme.

Les évaluations montrent que ces parcours ne doivent pas être d'abord appréhendés comme le résultat d'un défaut d'information imputable aux étudiants qui décrochent : « *ce n'est pas faute de projet qu'ils arrivent à l'Université, mais justement parce qu'ils en ont un et qu'on leur refuse une place dans les établissements qui proposent des formations qui permettraient de le réaliser* »¹⁴. Pour cette raison, l'enjeu principal réside dans les possibilités d'accès aux filières demandées. C'est là un des enjeux de la récente loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, qui a fait le choix de faciliter l'accès des bacheliers professionnels en STS et des bacheliers technologiques en IUT, notamment par l'instauration de proportions minimales de ces bacheliers dans les effectifs de ces formations.

12. Bernard Convert, « Espace de l'enseignement supérieur et stratégies étudiantes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2010/3 n° 183, pp. 14-31.

13. Mathias Millet, *Les Étudiants et le travail universitaire. Étude sociologique*, Lyon, PUL, 2003.

14. François Sarfati, « Peut-on décrocher de l'université ? » article cité.

RÉFÉRENCES

RAPPORTS ISSUS DES EXPÉRIMENTATIONS FEJ :

- AP1 068**, [« Portefeuille d'expériences et de compétences étudiants »](#), Université Toulouse 3, CEREQ.
- AP1 138**, [« Stop Décrochage »](#), Université de Perpignan, Université de Perpignan.
- AP1 147**, [« Incidence des conditions de vie et d'études sur l'échec en licence et rôle des Bourses »](#), CROUS d'Aix-Marseille, Laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail.
- AP1 157**, [« Aide Préparation à l'Insertion \(API\) »](#), Université de la Polynésie Française, Université de la Polynésie française.
- AP1 205**, [« Mobiliser les compétences des CCI pour l'orientation des étudiants »](#), Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie, EDUCONSULT.
- AP1 215**, [« Parcours d'insertion intégré pour les jeunes étudiants décrocheurs »](#), Mission locale de Nanterre/ Université Paris Ouest Nanterre, LISE/ CNAM/ CNRS.
- AP1 299**, [« De l'université à l'entreprise »](#), Entreprendre Ensemble/Mission locale d'agglomération dunkerquoise, E2i/ CREDOC.
- AP1 317**, [« REBOND, pour les étudiants décrocheurs de l'enseignement supérieur »](#), Association pour faciliter l'insertion des jeunes diplômés, CREST-Centre de Recherche en Economie et Statistique.
- AP1 336**, [« Améliorer la Qualité des Emplois Exercés par les Etudiants \(AQ3E\) »](#), Université du Maine, Université Paris-Est Marne la Vallée – laboratoire ERUDITE.
- AP1 448**, [« Réussite en L1 et Mathématiques »](#), Université de Poitiers, faculté des Sciences économiques – Université de Poitiers.
- AP1 451**, [« Diplôme universitaire « rebond » »](#), Université de Poitiers, Les Ateliers du Développement.
- AP1 462**, [« Réduire le nombre d'étudiants décrocheurs »](#), Université de Metz, Faculté des Sciences Economiques – Université de Poitiers.
- AP1 488**, [« Anticiper, Prévenir et Accompagner les étudiants décrocheurs »](#), Université d'Aix-Marseille III.
- AP1 490**, [« Bien dans ma résidence, bien dans mes études »](#), CROUS Orléans Tours, Université de Poitiers (CRIEF-TEIR).

DOCUMENTS :

Stéphane Beaud et **Bernard Convert**, « « 30 % de boursiers » en grande école... et après ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2010/3 n° 183, pp. 4-13.

Nathalie Beaupère, **Gérard Boudesseul**, « Quitter l'université sans diplôme Quatre figures du décrochage étudiant », *Bref*, CEREQ, n°265, juin 2009.

Magali Befy, **Denis Fougère**, **Arnaud Maurel**, « L'impact du travail salarié des étudiants sur la réussite et la poursuite des études universitaires », *Economie et Statistique*, vol. 422, 2009, pp 31-50.

Bernard Convert, « Espace de l'enseignement supérieur et stratégies étudiantes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2010/3 n° 183, pp. 14-31.

Christian Demuynck, *Réduire de moitié le décrochage universitaire*, juin 2011.

Ministère de l'Éducation nationale, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, *L'Etat de l'école*, n°22, édition 2012.

Sandrine Garcia, « Déscolarisation universitaire et rationalités étudiantes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2010/3 n° 183, pp. 48-57.

Mathias Millet, *Les Étudiants et le travail universitaire. Étude sociologique*, Lyon, PUL, 2003.

Vanessa Pinto, « L'emploi étudiant et les inégalités sociales dans l'enseignement supérieur », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2010/3 n° 183, pp. 58-71.

François Sarfati, « Peut-on décrocher de l'université ? » Retour sur la construction d'un problème social, *Agora débats/jeunesses*, 2013/1, n° 63, pp. 7-21.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative

Bureau des actions territoriales et interministérielles

Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr

Tél. : 01 40 45 93 22

www.experimentation.jeunes.gouv.fr

Octobre 2013